

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 477 816
DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,
SOIT AU 2025 DE LA RUE NELSON

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 22 août 2022 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet :

- d'augmenter de 8 mètres à 9,5 mètres la hauteur maximale du bâtiment principal projeté;
 - d'augmenter de 3 mètres à 3,7 mètres l'empiètement maximal des cases de stationnement en façade principal;
 - d'augmenter de 7 mètres à 8,5 mètres la largeur maximale d'une entrée charretière;
- le tout pouvant être assujéti à certaines conditions.

Étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 22 août 2022 à 16h30 :

Téléphone : 819 478-6571

Courriel : accueil-permis@drummondville.ca

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 5 août 2022.

ME MÉLANIE OUELLET
Greffière



rue Nelson

#2045

#2025

#2755

boulevard Lemire

**2025,
rue Nelson**

Légende

-  Terrain visé
-  Lot

Orthophoto 2020
Échelle: 1:300